



EXPERTISE ET
CERTIFICATION
ÉNERGÉTIQUE
DU BÂTIMENT

TARIFICATION 2020

CECB :

Habitation individuelle	jusqu'à 2 appartements	Fr. 700.-- / 7.7% TVA inclus
Habitation collective	3-10 appartements	Fr. 900.-- / 7.7% TVA inclus
Habitation collective	11-20 appartements	Fr. 1'200.-- / 7.7% TVA inclus
Habitation collective	21-50 appartements	Fr. 1'500.-- / 7.7% TVA inclus
Manque de plans - prise de mesures		Fr. 150.-- TTC

Frais d'enregistrement du CECB Fr. 60.- inclus

Hors frais de déplacement

CECB plus :

Habitation individuelle	jusqu'à 2 appartements	Fr. 1'900.-- * / 7.7% TVA inclus
<i>* selon configuration du bâtiment, grandeur, complexité</i>		
Habitation collective	3-10 appartements	Fr. 2'300.-- * / 7.7% TVA inclus
<i>* selon configuration du bâtiment, grandeur, complexité</i>		

Frais d'enregistrement du CECB Fr. 60.- inclus

Hors frais de déplacement

Plus-value en l'absence de plan détaillé* **Fr. 300.-- TTC**
**Pour être considérés comme détaillés, les plans doivent inclure, pour l'ensemble du bâtiment, au moins les dimensions des murs extérieurs, des fenêtres (largeur/hauteur), ainsi que des hauteurs d'étages*

Plus-value pour modification du volume chauffé **Fr. 180.-- TTC**

Pour les immeubles d'habitation de plus de 10 appartements, bâtiments administratifs et école, merci de nous contacter par téléphone ou d'adresser votre demande à info@cerbat.ch

Une participation aux frais de déplacements pourrait être demandée.

Déplacement - forfait

Fr. 50.-- TTC

Frais de dossier pour demande de subvention

Fr. 200.-- *TTC

** selon configuration du bâtiment, grandeur, complexité*

Ces prix sont établis en fonction des éléments fournis par le client, à savoir :

- Plan de la construction
- Consommation des énergies sur une période de 3 ans : mazout, gaz, électricité et autres si nécessaire

Seule une offre détaillée par objet fait foi, à établir en fonction des données disponibles pour chaque immeuble et de ses particularités.

Les montants ci-dessus sont valables pour autant que les données de l'objet, selon liste annexée, soient transmises par le propriétaire ou son représentant. De même qu'une visite de l'objet soit possible, avec accès aux locaux techniques. Des frais supplémentaires pourront être exigés si des recherches complémentaires sont nécessaires, et relevés en l'absence de plans.